CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E90059** **VALABLE JUSQU'AU** **01/12/2027**

ÉDITÉ LE **23/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2002
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 24/04/2025
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 2002B00005

Siret : **440 313 963 00033**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 6105763

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78658519

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78658519

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **SARL LEVOUX PASCAL**

320 RUE SYLVAIN REBRIOUX
ZA LES CHAMPS DU BOIS
36130 DEOLS

Téléphone : 02 54 07 98 82 **Fax :**
Portable : 06 27 29 25 17

Site Internet : http://www.menuiserielevoux.com
E-mail : contact@menuiserielevoux.com

Responsabilité légale :
LEVOUX PASCAL GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	09/11/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/11/2023
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	30/11/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	30/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.